

La question migratoire dans les relations euro-maghrébines

Mohamed Khachani

Professeur à l'Université Mohamed V Agdal de Rabat

Président de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations

Introduction

Le Maghreb constitue un bassin migratoire important, s'il fut sous la colonisation un espace d'immigration, accueillant des flux migratoires relativement importants en provenance de certains pays européens, il est devenu depuis, un foyer d'émigration principalement à destination des pays de l'Union Européenne. L'émigration vers cet espace est devenue, depuis les années 60, un phénomène sociétal majeur. De nos jours, et presque au quotidien, la question fait souvent la une des médias abordant ses différentes dimensions économique, politique et sociale.

Avec la constitution d'un stock d'immigration important (en situation régulière et irrégulière), celle-ci devient, une composante importante, un enjeu essentiel dans les relations entre les deux rives, d'autant plus que le projet migratoire, au départ à finalité économique , a tendance à devenir un projet de vie. Néanmoins, cette "diaspora" résidant à l'Etranger confectionne un système de liens humains, économiques et culturels très solides avec les pays d'origine.

L'examen de ce phénomène renvoie à une problématique multidimensionnelle qui embrasse à la fois les champs social, économique et politique. Le champ couvert par cette intervention est circonscrit, la question migratoire se trouve en effet, au centre d'un certain nombre de défis auxquelles se trouvent confrontés les pays du Maghreb et qui conditionnent l'avenir et le devenir du phénomène dans la région. L'examen de ces défis s'articule autour de 5 axes :

- 1 - la dimension du phénomène ;**
- 2 - les déséquilibres démo-économiques : Les défis démographique et de l'emploi ;**
- 3- les déficiences du cadre macro-économique ;**
- 4- les transferts en devises : une manne financière ;**
- 5 - les paradoxes du projet euro-méditerranéen.**

1) Evolution et dimension du phénomène

Dans la rive sud de la Méditerranée, mis à part la Libye qui est un pays d'immigration, les autres pays sont des pays d'émigration. Si l'Egypte a cette particularité d'être un important foyer d'émigration mais dont les flux migratoires se dirigent principalement vers les pays du Golf et la Libye, l'Union Européenne constitue la destination privilégiée de l'émigration maghrébine.

Dans les années soixante, l'Europe vivant sous l'ère des « trente glorieuses » avait des besoins considérables en main d'œuvre, ce qui a contraint les opérateurs économiques à aller chercher cette main d'œuvre dans la rive sud de la Méditerranée. Cette vague d'émigration qui a contribué largement à la reconstruction européenne (Khachani,2000,b) était essentiellement

masculine et individuelle.

A partir de 1974, le déclenchement de la crise dans les pays européens suite au premier choc pétrolier qui a secoué les économies occidentales en 1973, la montée et l'aggravation du chômage étaient à l'origine d'un renversement des politiques migratoires ; celles-ci vont ralentir les flux de départ des Maghrébins vers l'Europe.

Cette politique restrictive s'est accompagnée de l'apparition de 5 formes principales d'émigration dont certaines existaient auparavant mais se sont intensifiées depuis (Khachani, 2004):

(i) L'émigration dans le cadre du regroupement familial va prendre le relais de l'émigration individuelle. Par son ampleur, ce processus qui a bénéficié surtout aux migrants anciennement installés en Europe a changé la finalité du projet migratoire qui de provisoire devient définitif, il a par ailleurs complètement transformé les structures par âge et par sexe de la communauté maghrébine; ceci engendra un rajeunissement et surtout une féminisation de la population immigrée maghrébine en Europe.

(ii) L'émigration féminine a connu un développement important à partir de la moitié des années 80, en particulier au Maroc. Contrairement à la phase du regroupement familial, l'émigration féminine devient **individuelle et autonome**, elle est le fait de femmes surtout célibataires, parfois divorcées ou mariées avec ou sans enfants. Ces femmes souhaitant améliorer leur niveau de vie arrivent dans les pays d'accueil à la recherche d'un travail. Cette forme d'émigration va marquer de son empreinte les flux migratoires à destination de l'Espagne et de l'Italie (**Khachani, 1996**).

(iii) L'émigration clandestine : Depuis 1990, les flux d'émigration vers les pays d'accueil traditionnels ont fortement régressé. Les dispositions prises à la suite de **la convention d'application des accords de Schengen** signée en juin 1990 (établissement de visas, de contrôles rigoureux aux frontières, système très sélectif de délivrance de permis de travail,...) ont réduit l'émigration légale. Ces dispositifs réglementaires, destinés à contrôler en amont les flux migratoires, vont soutenir **la logique de l'ostracisme**, ils vont aboutir à une véritable fermeture des frontières entravant de manière constante la circulation des personnes. Ces mesures ont eu des effets pervers, ils ont engendré **le développement de l'émigration illégale notamment à destination de l'Italie et de l'Espagne**, les réseaux clandestins ont pris ainsi le relais des circuits légaux.

Tableau N°1: Les indicateurs de l'émigration clandestine en Espagne

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Rapatriements	1558	2131	609	17263	17751	25748	22829	-	23.840	-	-
Expulsions	1497	971	1040	3548	3398	3327	5058	-	8490	-	-
Détenus des "pateras"	477	616	1925	513	1257	1573	887	2995	3596	15.365	19126 *
"Pateras" interceptées	4	15	33	34	130	339	399	557	-	780	-

Source: Ministère de l'Intérieur. Sous direction des étrangers (Espagne).
El Pais du 10/1/2002

Le nombre de pateras (embarcations de fortune) interceptées par les autorités espagnoles a été multiplié par 23 en l'espace de 6 ans (1994 – 2000), l'année 1994 constitue en effet une année charnière dans l'intensification de ce mouvement de pateras dont le nombre a quadruplé passant de 34 en 1994 à 130 en 1995. Certes, le nombre de pateras interceptés sous le poids des mesures de contrôle prises au Maroc comme en Espagne a tendance à baisser.

L'évolution récente de ce phénomène de l'émigration clandestine a été marquée par l'apparition de **nouveaux profils d'émigrés clandestins**. Les changements constatés dans cette forme d'émigration se sont opérés au niveau de quatre paramètres (Khachani, 2000,a) :

a) Le sexe: la migration clandestine, masculine au départ est devenue mixte; de plus en plus de femmes tentent l'aventure dans les mêmes conditions difficiles que les hommes (Al Alam,1999). Le journal ABC du 23 juin 1999 rapporte le cas d'une patera interceptée par la Guardia Civile espagnole avec à bord 15 femmes.

b) L'âge: des enfants mineurs émigrent dans la clandestinité. Se cachant dans des camions remorqués, sous des cars ou dans des containers, leur présence est devenue visible dans certaines villes en Italie (Al Monaddama du 02/07/1999) et en Espagne (El País du 26/8/1999). Les enfants abandonnés ou les enfants qui travaillent ont tendance à incuber le projet d'émigrer. Lors d'une enquête réalisée au Maroc sur le travail des enfants, les résultats ont révélé que 18,2% des enfants de moins de 15 ans (13,2% des filles et 23,2% des garçons) ont comme projet d'avenir l'émigration.(Benradi, et autres, 1995).

c) Le niveau d'instruction: Les candidats à l'émigration clandestine qui étaient des personnes analphabètes ou ayant un niveau de formation professionnelle généralement bas sont de plus en plus instruits avec une proportion de diplômés et de lauréats d'écoles de formation professionnelle. Le petit commerce et «autres petits jobs» sur les plages espagnoles sont parfois assurés par des universitaires marocains.

d) Les régions d'origine: Les candidats à l'émigration clandestine sont originaires non seulement des pays du Maghreb mais de plus en plus de l'Afrique subsaharienne (Khachani, 2006).

(iv) L'émigration sud-saharien: Nous ne disposons pas de statistiques sur l'importance de ce flux migratoire qui commence à prendre de l'importance et à être visible dans différentes villes du Maroc, depuis le Sud Marocain où le nombre des subsahariens à destination des îles Canaries semble augmenter (El País du 10/1/2002) jusqu'à Casablanca ou Rabat et surtout Tanger et les présides occupés de Ceuta et Melilla. **Le Maroc devient un pays de transit**. Il semble d'après une déclaration du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères Mr Fassi Fihri que **80%** des migrants clandestins empruntant le Détroit sont d'origine sub-saharienne (Union Européenne, 2001).

Selon une étude du BIT, et à l'échéance 2015; «l'Afrique subsaharienne à elle seule fournira chaque année un contingent de travailleurs chercheurs d'emploi **trois fois plus élevé** que celui des pays membres de l'OCDE, de l'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique réunis» (BIT,1995).

Les raisons de cet engouement pour l'autre rive de la Méditerranée sont fondamentalement économiques. En Afrique, il y a une recrudescence de la pauvreté qui est non seulement répandue mais extrême dans certains pays. La proportion de la population vivant avec moins de 1\$ par jour représente 47,5% de l'ensemble. C'est l'extension de ces

poches de misère qui pousse la jeunesse africaine écrasée par la pauvreté, la famine, les guerres, les maladies à regarder de plus en plus vers le Nord et considérer le Maghreb et en particulier le Maroc comme une destination transitoire, un passage obligé vers l'Eldorado européen. Cela se fait en traversant le désert parfois dans des conditions suicidaires. Une dépêche de l'AFP rapporte à ce propos la mort de soif de 93 africains dans le désert à la frontière sud de la Libye après la tombée en panne du camion qui les transportait (Le Monde du 19/04/2001).

Face à une situation économique très fragile, de nombreux pays africains ont besoin d'appui et d'assistance internationale pour redresser leurs économies. Cela interpelle les pays du Nord, mais les pays de l'OCDE, bien qu'ils se soient engagés depuis quelques décennies à consacrer **0,7% de leur PIB** à l'aide publique au développement, les versements n'en représentent en moyenne que **0,25%** actuellement. En valeur absolue, la différence entre le montant engagé et le montant effectivement versé se chiffre à 10 milliards de \$ par an (Finances et Développement, 2001).

(v) **L'émigration élitiste** est un phénomène ancien mais qui connaît aujourd'hui un développement particulier. Selon les estimations de l'OCDE, 15% à 18% des migrants venus d'Algérie, du Maroc et de Tunisie et vivant dans les pays de l'OCDE ont un niveau universitaire. L'exode des compétences est un grand défi auquel sont confrontés les pays du Maghreb. Le développement de ce phénomène s'explique par des facteurs inhérents à l'environnement professionnel, économique, social ou politique comme dans le cas de l'Algérie et dans une moindre mesure en Tunisie. Ce nouveau profil de migrants coïncide avec le redéploiement au Nord d'un mode de croissance fortement utilisateur de matière grise en provenance de Sud.

L'arrivée des cadres du «Baby Boom» à la retraite et le manque de spécialistes dans certains pays de l'UE en particulier dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication accule ces pays à lancer des campagnes de recrutements, une véritable chasse aux talents dans différents pays du Sud (comme la «Green Card» en Allemagne). Les données sur ces recrutements sont très rares en Europe, mais certains indices révèlent l'importance prise par cet exode, telle la formation d'associations de spécialistes comme la Fédération des Ingénieurs Maghrébins de France, l'Amicale des Médecins d'Origine Maghrébine de France, l'Association Culture Echange France Maghreb, l'Association des Anciens de l'Ecole Nationale Polytechnique d'Alger, l'Association des Médecins Algériens de France, l'Association des Informaticiens marocains en France (environ 200 membres), «l'Association Marocaine des Biologistes en France», «l'Association Marocaine des Biologistes aux Etats Unis», la «Moroccan Academic Research Scientists» (USA), le «réseau des intellectuels marocains en Europe», l'Association «Savoir et Développement», qui regroupe des compétences appartenant à différents espaces du savoir (200 membres) et l'Association des Tunisiens des Grandes écoles, réseau international qui compte plus de 3000 membres (Khachani, 2001).

Le phénomène qui prend des dimensions inquiétantes affecte non seulement les diplômés qui ont des difficultés à trouver un emploi, mais également ceux qui sont employables localement. Cette fuite des compétences accentue les déséquilibres entre les deux rives de la Méditerranée. **Le coût de cet exode pour les pays émetteurs est pénalisant à un triple niveau :**

1- Cet exode **réduit la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée dont les pays du Maghreb** ont cruellement besoin pour assurer un développement autonome et durable, entreprendre la restructuration de leurs économies et contribuer à leur mise à niveau dans la

perspective de la création de la zone de libre échange.

2- **La formation d'un cadre coûte cher.** D'après les données disponibles; l'investissement consenti pour la formation d'un cadre africain émigré est estimé par la CNUCED à 184000 \$, «**une véritable dette à l'envers**». Au Maroc, un ingénieur de l'Institut National des Postes et Télécommunications (l'INPT) coûte à l'Etat environ un million de dirhams pour les deux années de formation. A ce montant, il faut ajouter toutes les dépenses liées à sa formation avant d'intégrer cet Institut. Autrement dit, un volume appréciable des dépenses budgétaires relatives à l'éducation et à la formation sert en fait à financer le développement technologique des pays bénéficiaires de cette nouvelle forme d'émigration.

3- Enfin, les pays émetteurs se trouvent obligés de payer à prix d'or des experts étrangers pour remplacer leurs propres ressortissants qualifiés partis ailleurs. Les pays du Sud se trouvent ainsi confrontés à **un véritable paradoxe** ils assistent à l'exode de leur matière grise tout en entretenant à grand frais des experts internationaux. Cette situation est d'autant plus grave que les entreprises maghrébines sont sous-encadrées et manquent de cadres et de compétences.

Sous toutes ses formes et qu'elle soit légale ou illégale, l'émigration maghrébine en Europe est désormais **une donnée structurelle** tant au niveau économique qu'au plan socioculturel, dans la mesure où elle touche différentes catégories sociales dans l'ensemble de la région maghrébine à des degrés plus ou moins intenses. Cette immigration à l'origine temporaire s'est transformée en immigration définitive soutenue en cela par le regroupement familial et par l'avènement de la deuxième et troisième génération. Ce constat est confirmé par une enquête réalisée au Maroc. D'après le sous échantillon de retraités et préretraités enquêtés, les deux tiers de cette catégorie sociale résident actuellement en Europe, un quart se déplace entre l'Europe et le Maroc, il est résident mobile- et le reste, soit moins de 10%, s'est réinstallé au Maroc (Hamdouch, 1999).

A la lumière de cette évolution, quel est le volume de l'immigration maghrébine dans les pays de l'Union Européenne ?

Le nombre des Maghrébins en Europe est difficile à évaluer en raison de l'importance des flux clandestins et du nombre important des naturalisés, phénomènes engendrant des évaluations parfois très disproportionnées suivant les sources statistiques (par exemple entre les statistiques d'Eurostat et celles des pays émetteurs des flux migratoires).

Les données disponibles mettent en évidence l'importance du fait migratoire dans des pays du Maghreb. La propension à émigrer selon des enquêtes menées au Maroc, par exemple, demeure très forte¹.

¹ Selon l'enquête sur les valeurs de 2004, 37% des jeunes de 18-24 ans souhaitent émigrer quelles que soient les conditions. 25% désirent partir dans de meilleures conditions. Ces taux sont pour la catégorie 25-34 ans respectivement de 36% et 29%. Cf. *le Maroc possible, Rapport du cinquantenaire*, Dar Annachr, Casablanca, 2006. L'enquête sur les adolescents dans les milieux semi-urbain et rural de Marrakech réalisée par le CERED montre que 68% des garçons et 46,2% des filles du semi-urbain sont disposés à émigrer. Ces proportions sont respectivement de 59% et 37% dans le rural. Cf. Filali, H., « Socialisation extra-familiale de l'adolescent(e) », p. 257, in. Ajbilou, A. (dir), *L'adolescence en question. Analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents dans les milieux semi-urbain et rural de Marrakech*, CERED, Rabat, 2004, pp. 235-263.

Tableau N°2 : Migrations dans les pays du Nord de l'Afrique

Pays d'origine	Pays Européens	Pays Arabes	Autres Pays	Total
Algérie 1995	991.796	66.398	14.052	1.072.26
Maroc 2004	2.616.871	282.772	189.447	3.089.090
Tunisie 2003	695.765	116.926	30.513	843.204

Source: CARIM : Migrations méditerranéennes. Rapport 2005. Institut Universitaire Européen & Commission Européenne. p 373

La migration maghrébine est fortement concentrée dans les pays de l'Union Européenne. Aujourd'hui, on compte près de 4,5 de migrants maghrébins résidant dans les pays de l'UE. Cette communauté constitue la deuxième par ordre d'importance après les turcs. Cette population est répartie entre 61% pour le Maroc, 23% pour l'Algérie et 16% pour la Tunisie. C'est une population fortement représentée dans certains pays de l'Union européenne. Les ressortissants maghrébins occupent la première place parmi les étrangers non communautaires en France, en Belgique, en Italie et en Espagne, ils occupent la deuxième place en Allemagne et aux Pays Bas (derrière les turcs).

Cette évaluation du stock des migrants et sa répartition entre les différents pays de destination confirmeront l'importance du fait migratoire devenu un phénomène de société au Maghreb voire même une culture.

Pour les pays du Maghreb, l'émigration se trouve au cœur d'un certain nombre de défis auxquels ces pays se trouvent confrontés:

2) La dynamique démographique et le marché de l'emploi

- **Le défi démographique**

La croissance de la population demeure importante au Maghreb, en deux décennies de 1980 à 1999, elle a été, de 45% au Maroc, de 65% en Algérie et de 43% en Tunisie. Cette croissance de la population sera soutenue en dépit de l'état d'avancement de la transition démographique et de la baisse graduelle du taux de fécondité.

Tableau N° 3: Indicateurs démographiques dans les principaux pays émetteurs de flux migratoires

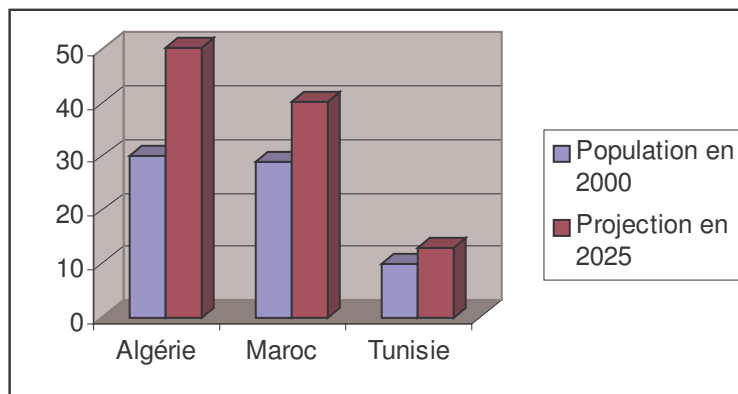
PSEM	Taux de croissance annuel moyen de la population	Population en 2000	Projection en 2025
	1990-1999		
Algérie	2,2	30	49.888
Maroc	1,8	29	39.188
Tunisie	1,6	10	13.142
Total Maghreb		69	102.218
Pays tiers-méditerranéens	-	233	324.896
Union Européenne	-	376.438	388,3

Source: Banque Mondiale et Eurostat: Statistiques euro-méditerranéenne (2000)

Comparativement à l'évolution enregistrée en Europe, où la croissance de la population en l'espace de 25 ans serait à peine de 3,5% passant de 375 millions à 388,3 millions d'habitants, celle des trois pays maghrébins serait de 48% passant de 69 à plus de 102 millions d'habitants, cette croissance serait plus importante que celle des pays tiers-méditerranéennes où la population croîtrait de 42% passant de 229,1 millions à 324,9 millions d'habitants.

Le Maghreb constitue avec l'Egypte et la Turquie les trois pôles démographiques de cet espace tiers-méditerranéen. Il est révélateur à cet égard que le pays le plus peuplé de la région à l'échéance 2025 serait un pays du Sud de la Méditerranée, l'Egypte (89,525 millions d'habitants) qui devrait devancer l'Allemagne (84,169 millions d'habitants) et qu'un pays comme l'Espagne aura à cette échéance une population sensiblement égale à celle du Maroc. Cette évolution s'inscrit dans une tendance générale car au cours des 25 prochaines années, la population mondiale va augmenter d'environ 2 milliards de personnes dont 97% dans les pays actuellement en développement (Banque Mondiale, 2000/2001).

Population en 2000 et projection en 2025
dans les trois pays maghrébins



Source: Banque Mondiale et Eurostat: Statistiques euro- méditerranéenne (2000/2001)

Ce rythme de croissance démographique aura un impact déterminant sur la croissance rapide de la population active sous le poids, certes de la croissance naturelle de la population, mais également comme conséquence de l'implication de plus en plus importante des femmes dans le marché de l'emploi.

Ces différentes données relatives à l'évolution démographique des pays maghrébins soulignent l'importance de l'enjeu social et politique de la question démographique et montre que le défi de l'emploi est et sera au cœur de la problématique du développement pendant les décennies à venir.

- **Le défi de l'emploi**

Le chômage affecte une population de plus en plus nombreuse. Dans des pays où l'émigration constitue un moyen de régulation du marché du travail, cette tendance, lourde de conséquences, est aggravée par le fait que ce fléau affecte particulièrement les jeunes c'est-à-dire la catégorie de la population chez qui **la propension à émigrer est la plus forte**. De même, le chômage des femmes dont la proportion dans la population active devient de plus en plus

importante explique l'importance prise par la migration féminine dans certains pays comme le Maroc.

Tableau N° 4 : Evolution du taux de chômage dans les trois pays maghrébins

Zones et pays	1995	2002	2003	2004
UE-25 (a)	..	8,8	9,0	9,1
UE-15 (b)	10,1	7,6	8,0	8,1
Total PTM (9)*	11,9	11,2	12,6	13,8
Algérie	28,1	27,3	23,7	22,0
Maroc	22,3	11,2	13,1	10,9
Tunisie	15,3	14,9	14,3	13,8

Source : Base de données Eurostat in www.europa.eu

* Palestine non recensée.

(a) En 2005, le taux était de 8,7 %

(b) En 2005, le taux était de 7,9%

Dans tous ces pays, l'offre d'emploi est largement en deçà de la demande au moment où la récurrence de la sécheresse et les difficultés rencontrées par plusieurs entreprises, sous le poids de la concurrence étrangère résultant d'une libéralisation progressive des échanges et d'un climat social pesant, suppriment un grand nombre d'emplois. D'autres facteurs jouent à des degrés divers selon les pays dans l'accentuation du taux de chômage: inadéquation entre le système de l'enseignement et celui de la formation et les besoins du système productif et l'absence ou inefficience des structures d'intermédiation devant concilier entre offre et demande d'emploi (au Maroc, par exemple, la création de l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences est destiné à pallier cette inefficience).

Ce fléau a pris ainsi des dimensions inquiétantes, accusant les inégalités et jetant dans la pauvreté de larges couches de la population. La paupérisation des masses et la recrudescence de la pauvreté affecte de larges couches de la population. Au Maroc, par exemple, la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté (2\$ par jour) est passée de 3,5 millions de personnes en 1991 à 5,3 millions en 1999. Cette situation est entretenue par les déficiences du cadre macro-économique.

3) Les déficiences du cadre macro-économique

Les économies maghrébines sont soumises à une forte instabilité économique, **c'est le secteur primaire qui conditionne encore le rythme de la croissance**. Au Maroc, ce rythme demeure dépendant des fluctuations du secteur agricole. La succession d'années de sécheresse durant les deux dernières décennies a, compte tenu d'un PIB agricole très fluctuant, eu un impact négatif sur le rythme de la croissance. En Algérie, l'économie continue d'être dépendante du secteur des hydrocarbures et reste très sensible aux fluctuations de ces produits sur le marché mondial, les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales ne comptant que pour 3% des exportations totales.

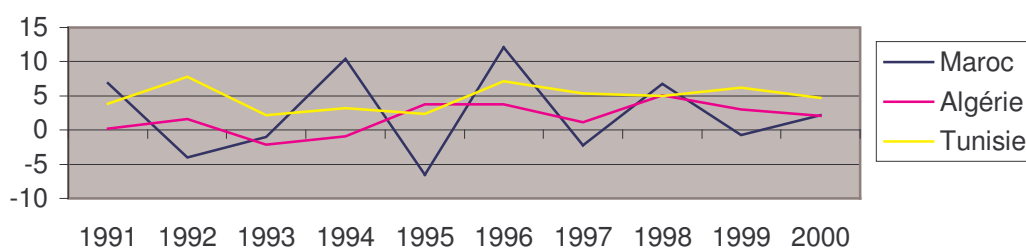
Tableau N°5 : Taux de croissance annuel du Produit Intérieur Brut

SEM	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Maroc	6,9	-4,0	-1,0	10,4	-6,5	12,1	-2,2	6,8	-0,7	2,2

Algérie	0,2	1,6	-2,1	-0,9	3,8	3,8	1,1	5,1	3,0	2,1
Tunisie	3,9	7,8	2,2	3,2	2,4	7,1	5,4	5,0	6,2	4,7

Source : Eurostat : Statistiques euro-méditerranéennes. 1- 2000 et Banque Mondiale

Evolution des taux de croissance du PIB dans les trois pays maghrébins



Ces déficiences structurelles engendrent une croissance en dents de scie et élargissent cette fracture économique entre les deux bords de la Méditerranée. Le phénomène de l'émigration exprime à cet égard ces disparités économiques qui caractérisent les deux ensembles européen et maghrébin. Le Produit intérieur brut par habitant dans les pays de l'Union Européenne, 21.253 euros en 1999, est 10 fois plus élevé que le PIB per capita des PSEM (environ 2116 euros en 1998). Par rapport aux 3 pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) l'écart est beaucoup plus important, le PIB communautaire per capita est 14,5 fois plus élevé. Les termes de comparaison avec un pays comme le Maroc, considéré comme l'un des principaux pays émetteurs de flux migratoires du bassin méditerranéen indiquent que le PIB communautaire par habitant est 18 fois plus grand que le PIB marocain. Pour ne citer que les principaux pays d'accueil de l'émigration marocaine, ce ratio est 20 fois plus élevé en Allemagne, 19,5 fois en France et plus de 12 fois en Espagne. Les tendances plus récentes confirment ces écarts, le revenu national brut par habitant était de 1890\$ en Algérie, de 224\$ en Tunisie et de 1320 \$ au Maroc contre par exemple 24.770 en France, 25.820 en Belgique, 26.310 aux Pays Bas, 21.560 en Italie et 16.990 en Espagne².

Cette instabilité de la croissance (en dents de scie) pose avec acuité le problème de l'absorption des déficits d'offres d'emplois et la satisfaction de l'offre de travail additionnelle et ne permet pas de doper le taux d'investissement qui demeure en deçà de ce qui est souhaitable pour assurer une croissance soutenue.

4) Les transferts de revenus, une manne financière

Enjeu essentiel de la problématique migratoire et ce à la fois aux niveaux microéconomique et macro-économique, les transferts des fonds constituent une source appréciable de devises pour les finances maghrébines. Les formes prises par ces transferts sont diverses: il y a des circuits "visibles" et des circuits "invisibles" ou souterrains. Les premiers sont constitués par les circuits officiels recensés dans les balances des paiements comme "transferts sans contrepartie", les seconds échappent aux statistiques officielles et incluent diverses opérations :

- les liquidités que l'immigré fait rentrer avec lui ou fait envoyer par une tierce personne au

² Voir Banque mondiale: Rapport sur le développement économique dans le monde. 2005

pays d'origine ;

- les compensations entre compatriotes, mécanisme qui intervient quand l'émigré règle dans le pays d'accueil pour le compte d'un compatriote des achats ou des factures; en contrepartie, son compte au pays d'origine ou celui de sa famille sont accrédités en monnaie nationale.

- tous les biens matériels que l'immigré fait rentrer au pays à l'occasion de son séjour notamment des voitures, des articles électroménagers, du matériel électronique, ameublements, etc. Les fonds transitant par les circuits officiels ne représentent donc qu'une partie des transferts.

Par ailleurs, il semble que les migrants clandestins contribuent d'une manière non négligeable au maintien du niveau de ces transferts.

Tableau N°6: Evolution des transferts dans trois pays du Maghreb

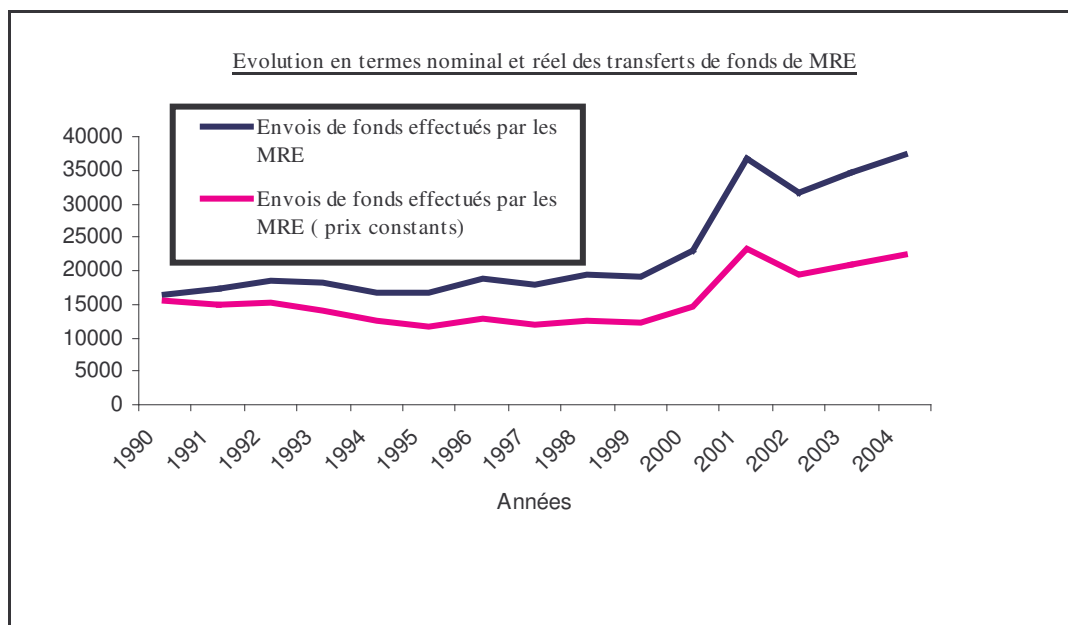
Années	Maroc	Algérie	Tunisie
1996	2165,48	1.045	735,56
1997	1892,81	1.075	684 ,51
1998	2010,64	1.080	718,35
1999	1938,11	1.108	761,24
2000	2160,96	-	795,95
2001	3260,92	-	927,22
2002	2877,15	-	1070,52
2003	3613,92	-	1250,33
2004	4220,84	2460,00	1431,59

Source: FMI: Balance of Payment Statistics database and browser; ECORYS: Study on improving the efficiency of worker's remittances in Mediterranean countries (page 32); CARIM: Migrants' remittances and investments in countries of origin. Robert Schuman Centre for advanced studies. Florence, 24-26 January 2007. Base de données de la Banque Mondiale

Au Maroc et en Tunisie, l'effet 11 septembre a été ressenti; les transferts se sont accrus de 51% au Maroc (60% selon les données marocaines), 16,5% en Tunisie (20% selon les données tunisiennes). Cette augmentation exceptionnelle des transferts visait à chercher une meilleure sécurité pour cette épargne dans les pays d'origine.

Cette évolution des transferts est particulièrement importante au Maroc où le volume des transferts officiels (en valeur nominale) a été multiplié en 32 ans par plus de 27,5 fois passant de 1557,2 millions de dirhams à 42,900 millions de dhs entre 1974 et 2006.

Cette tendance ascendante des transferts se trouve atténuée si on prend en considération l'érosion monétaire. Dans le cas marocain, l'évolution à prix constants des Marocains Résidents à l'étranger (MRE) se présente ainsi:



Tous ces transferts demeurent un indicateur de l'attachement affectif des migrants à leurs pays d'origine. Des études effectuées en France, principal pays d'accueil de l'émigration maghrébine, et dans leurs régions d'origine ont permis d'évaluer le comportement "financier" des maghrébins.

Une des principales conclusions dégagées met en évidence la "forte propension au transfert" des migrants maghrébins. Comparés aux autres groupes d'immigrés interrogés (italiens, espagnols, portugais, yougoslaves et turcs), la part des maghrébins est toujours supérieure à la moyenne. En fait, cela confirme l'hypothèse selon laquelle, la capacité d'épargne des immigrés décroît à mesure que s'affirme leur intégration dans les pays d'accueil, et qu'illustre notamment le cas des espagnols et des italiens, communautés dont l'assimilation dans les pays d'accueil est consommée³.

L'importance de ces transferts pour les économies maghrébines peut être mieux appréciée en comparant ces fonds à certains agrégats macro-économiques: le produit intérieur brut, les importations et les exportations. En 2004, on obtient pour les trois pays maghrébins les ratios suivants:

Tableau N°7 : Comparaison des transferts officiels de revenus des migrants avec certains agrégats (2000 et 2004)

Pays	Transferts/PIB		Transferts/Import		Transferts/Export (FOB)	
	2000	2004	2000	2004	2000	2004
Maroc	6,5	8,4	18,7	23,9	29,5	43,3
Algérie	-	0,6 (2002)*	-	12,0	-	6,1
Tunisie	4,1	4,9	9,3	10,8	13,6	14,3
Egypte	3,3	3,4	17,5	16,9	40,4	27,2
Soudan	4,9	6,4	41,1	34,4	35,3	37,1

Source: www.worldbank.org: World Development Indicators Database, août 2003. Les autres données sont issues du Manuel de statistiques de la CNUCED 2003, en ligne sur le site : www.unctad.org & Mohamed El Amine Fares : Les Transferts des travailleurs migrants vers la région arabe, op.cit

³ Lebon, A. 1984 : "L'utilisation des fonds transférés par les migrants dans leurs pays d'origine". Revue Migrations Internationales. Genève 1984.

En Algérie, qui réalise le PIB le plus élevé de la région (respectivement 65.995 Millions de US\$ contre 44.491 au Maroc, 24.282 et en Tunisie), l'importance acquise par les hydrocarbures dans l'économie et l'existence de réseaux informels de collecte de l'épargne organisés, expliquent le poids relativement faible des transferts des fonds des immigrés, mais ces transferts constituent néanmoins la deuxième source de devises après les hydrocarbures.

Au Maroc, cette manne est d'un apport vital pour l'économie. Elle a constitué en 2005 la principale ressource en devises, rejoint par le tourisme érigé en secteur privilégié dans la stratégie économique avec l'objectif d'atteindre 10 millions de touristes en 2010. Les transferts dépassent l'ensemble des investissements et prêts privés étrangers au Maroc (28.014,3 millions de dirhams). Ils ont également constitué la principale recette des transactions courantes de la balance des paiements, couvrant ainsi plus de 47% du déficit de la balance commerciale (85.936,2 millions dirhams). Ces transferts, 40.737,7 millions de dirhams en 2005, représentent presque l'équivalent des 4 premiers postes d'exportation de la balance commerciale:

- les vêtements confectionnés (17.899,0 millions de Dhs)
- l'acide phosphorique (7.641,4 millions de Dhs)
- les articles de bonneterie (6.847,2 de Dhs)
- les composantes électroniques (5.492,1 de millions de Dhs).

Force est de constater que la principale richesse marocaine provient de l'exportation de la force de travail dans sa composante physique et intellectuelle. Mais il convient de préciser qu'une des principales composantes des transferts est constituée par les transferts sociaux.

En Tunisie, les transferts en tant que source de devises sont classés durant la période 1993-2005 en troisième position après le tourisme, le secteur du textile et le secteur du cuir, ils ont représenté 4% du PIB, plus de 10% des recettes courantes et plus de 20% de l'épargne nationale, ils participent pour une part importante dans la résorption du service de la dette extérieure à hauteur de plus de 50% pour la période 1993-1999 et 69,7% pour la période 201-2005⁴.

S'agissant des transferts en nature, leur évaluation demeure difficile, ils sont toutefois beaucoup plus importants dans un pays comme l'Algérie où «le commerce de la valise» reste un moyen important de transfert. Au Maroc, une enquête ponctuelle couvrant deux des principaux foyers de l'émigration : Nador au Nord et Tadla au centre, évalue ces transferts entre 30% et 50% des transferts financiers (GERA, 1994).

Devant l'importance de cette manne, les responsables maghrébins se trouvent devant deux défis:

- **Comment stimuler ces transferts financiers ou au moins maintenir leur niveau en dépit de la tendance à l'installation définitive des migrants en Europe ?**
- **Comment, face à la réticence des investisseurs étrangers, transformer ces transferts des migrants en investissements qui véhiculent le savoir-faire et la technologie?**

Ces deux défis placent la problématique migratoire au cœur du débat sur les relations euro-méditerranéennes et sur les perspectives de la création de la ZLE.

⁴ Voir Bel Haj Zekri: Remises d'épargne et investissements : cas de la Tunisie. P.cit

5) Les paradoxes des relations euro-méditerranéennes

Ces paradoxes sont perceptibles à deux niveaux : au niveau de la politique migratoire européenne et au niveau du projet euro-méditerranéen.

- **Les limites de la politique migratoire européenne**

La politique migratoire européenne telle qu'elle est perçue par les pays du Sud de la Méditerranée est l'expression d'un ostracisme fondé sur la fermeture et le contrôle des frontières en privilégiant l'aspect sécuritaire.

On peut reprocher à cette politique de fonder le dispositif relationnel euro-méditerranéen en la matière beaucoup plus sur «la capacité virtuelle de nuisance » des voisins du Sud (insécurité, terrorisme, trafic de stupéfiants, «péril vert»,...) que les multiples intérêts partagés (Khachani,1998).

De toute évidence, cette politique a montré ses limites et a produit des effets pervers:

1- Elle n'a pas arrêté le phénomène, «on n'arrête pas la mer avec ses bras» disait l'ex président sénégalais Abdou Diouf. Le stock de l'immigration clandestine ne cesse d'augmenter comme en témoigne les différentes opérations de régularisation en Espagne, en Italie et en Belgique. Devant l'incapacité de certains états de maîtriser les flux de clandestins, ces derniers peuvent atteindre des proportions importantes comme en Grèce, pays qui compte, selon certaines estimations environ 800.000 immigrés en situation irrégulière soit près d'un dixième de la population (Tandonnet, M 2000).

2- Elle a engendré le développement de réseaux mafieux qui assurent leurs services à des tarifs exorbitants, les candidats paient des sommes qui peuvent aller de 600\$ environ à 3000\$ et plus si le service inclut la promesse de papiers en règle, promesse souvent sans fondement.

3- Cette politique contribue à entretenir l'image négative, les clichés et les stéréotypes et cultive chez l'opinion publique le rejet de «l'autre» et la xénophobie.

Selon une étude récente, de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), 60% des habitants des 15 pays de l'UE, et 48% de ceux des dix pays qui ont rejoint l'Union en mai 2004, souhaiteraient une restriction de l'immigration, estimant qu'« il y a une limite au nombre de personnes appartenant à d'autres races, religions et cultures qu'une société peut accepter »⁵. Ce débat montre par ailleurs que les questions de société générées par la présence de communautés étrangères notamment musulmane dans ces pays constituent de plus en plus pour les Européens un obstacle sérieux à une reprise de ces flux en provenance du Maghreb, même si des besoins économiques nouveaux apparaissent.

5- La communautarisation de la politique migratoire qui devrait, selon le traité d'Amsterdam de 1997, devenir opérationnelle à l'échéance 2004 (passage à la majorité qualifiée) et imposer aux Etats membres une législation uniforme de l'immigration risque de se heurter à des divergences entre Etats et butter contre des «approches différentes en ce domaine, souvent pour des raisons historiques profondes». Ainsi, des Etats adoptent des politiques

⁵ LE QUOTIDIEN(France) du 26 mars 2005

d'immigration parfois sans coordination et sans se référer à un modèle communautaire unique (Italie, Espagne, Pays Bas, Royaume Uni) (Tandonnet, M., 2001).

Indiscutablement, si on veut agir sur ce phénomène, il faut d'abord agir sur ses causes, celles propres aux pays émetteurs (causes économiques et extra-économiques) mais également celles propres aux pays d'accueil (les facteurs d'appel) (Khachani, 1996). Cela interpelle par conséquent tous les pays concernés y compris les pays émetteurs qui doivent être associés à tout débat et à toute réflexion sur ce phénomène.

Certes, les causes économiques sont déterminantes, mais l'approche doit être globale. En fait, cette approche n'est pas absente du **discours officiel européen**. Le **conseil** des chefs d'Etat européen, réuni à Tampere les 15 et 16 octobre 1991'a bien souligné: «L'Union européenne a besoin d'une approche globale des migrations qui aborde les aspects politiques, les droits de l'homme et les questions de développement dans les pays et les régions d'origine et de transit». Les 15 ont admis également que «la maîtrise de flux migratoires passe avant tout par l'essor économique des pays d'origine, l'unique moyen de retenir une population étant de garantir des emplois». C'est à ce niveau que se manifestent les paradoxes du projet euro-méditerranéen.

- **Les paradoxes du projet euro-méditerranéen**

L'échec des politiques européennes en matière d'immigration, pose avec insistance la question de l'emploi, celle-ci demeure un enjeu majeur dans les relations euro-méditerranéennes. Or le partenariat euro-méditerranéen dans sa version actuelle est trop fondé sur le libre échange et pas suffisamment sur l'emploi.

La thèse qui considère le libre-échange comme alternative à l'émigration n'est concevable en tant que mécanisme d'ajustement qu'à très long terme et sous certaines conditions. L'hypothèse sous-jacente, souvent implicite, est que le libre échange (assorti d'apports significatifs de capitaux extérieurs) pourrait permettre l'amorce d'un processus de convergence économique et contribuerait à la réduction des écarts de développement entre l'Europe et les pays tiers méditerranéens. Ce processus serait ainsi susceptible de réduire d'une manière significative les flux migratoires (Azzam, M.,1999).

C'est un pari difficilement réalisable car il semble que le projet européen pour la Méditerranée ait une confiance «peut être excessive», dans les processus d'intégration par le marché des pays du Sud. La multiplication des accords d'association sur cette base semble constituer pour ce projet une panacée pour l'édification d'un espace euro-méditerranéen intégré. Or, circonscrire la libéralisation des échanges aux seuls produits industriels accule les pays signataires des accords d'association à des réajustements contraignants et aggrave la situation de l'emploi déjà très critique dans ces pays.

Il est certes trivial de rappeler que la viabilité des entreprises répond à une logique darwiniste. Or, le diagnostic du système productif industriel maghrébin laisse apparaître de grandes insuffisances en termes d'efficacité managériale des entreprises. Un grand nombre de ces entreprises ayant vécu sous un régime fortement protectionniste se trouvent encore à un stade prémanagérial et ne peuvent par conséquent survivre à la «dictature du marché».

Cette situation est aggravée par les carences et les déficiences de programmes de mise à niveau. L'Etat comme le patronat ne semblent pas en mesure de gérer une sécurité sociale

entrepreneuriale très coûteuse, les réajustements ne peuvent se faire que dans la douleur. En l'absence de mesures d'accompagnement efficaces, le taux de mortalité des entreprises est appelé à croître, selon certaines estimations, dans certains pays le 1/3 de l'effectif des entreprises industrielles serait menacé; celle dopée par une hyper protection et travaillant pour le marché local. Ces faillites commencent déjà à se manifester dans certains secteurs faiblement compétitifs.

Ces carences du projet euro-méditerranéen, apparaissent également dans le bilan du processus de Barcelone. Aux termes de plus de six années de son existence, le bilan économique de ce processus a montré ses limites et les résultats atteints demeurent modestes en comparaison avec les ambitions affichées en 1995:

- stagnation des indicateurs d'intégration commerciale des pays du sud et de l'est de la méditerranée à l'espace européen;
- forte augmentation des échanges de l'UE avec l'Europe centrale, ce qui conforte l'idée que les partenaires européens accordent la priorité à l'élargissement vers l'Est au détriment de la rive sud ;
- faiblesse du soutien financier; l'exécution du programme MEDA a été initialement retardée par la longueur des négociations des conventions cadres (qui fixent le cadre juridique et administratif en vue de la réalisation des activités de coopération avec l'UE) et par la complexité des procédures aussi bien au niveau de la Commission Européenne que des pays partenaires. Le total des engagements de l'UE pour les trois pays maghrébins se chiffre à 1,248 milliards d'euros. Cependant, les paiements n'ont porté que sur 325 millions d'euros soit à peine 26%. Le programme MEDA II serait-il en mesure de pallier les déficiences de MEDA I. Le montant indicatif de MEDA II – rappelons le – pour l'ensemble des partenaires méditerranéens est de 5,35 milliards d'euros auquel il convient d'ajouter 7,4 milliards assurés par la BEI;
- faiblesse des investissements étrangers dans les pays de la rive sud, ce niveau reste bien en deçà des flux d'investissement des pays de l'UE à destination d'autres régions du monde. Ce constat souligné dans les conclusions de la conférence de Lisbonne sur l'investissement en Méditerranée (29 février-1^{er} mars 2000) est justifiée également par le manque de condition d'attractivité dans ces pays. C'est ce qui explique, par exemple, comment un pays comme le Maroc, en dépit de sa proximité et des relations privilégiées qu'il a avec l'Espagne, n'a pu drainer jusqu'en 1997 que 0,89% de l'ensemble des investissements étrangers espagnols et que seules 1000 entreprises sont actuellement opérationnelles au Maroc.

Toutes ces données attestent, que «l'électrochoc» provoqué par la libéralisation des économies ne garantit pas la provocation d'effets de restructuration et qu'en l'absence d'une approche globale, se confirme «le caractère incertain de la zone de libre échange», ce qui légitime les inquiétudes et les appréhensions suscitées par ce projet.

CONCLUSION

C'est Alfred Sauvy qui disait: «Ou bien les richesses iront là où sont les hommes ou bien ce seront les hommes qui iront là où sont les richesses». Posé en ces termes simples mais lucides, le problème interpelle les pays de la rive nord. Par des mesures réglementaires, ces sociétés de bien être ne peuvent pas maintenir d'une façon permanente loin de leurs frontières des poches de la misère.

Il faut donner une dimension plus concrète à la solidarité internationale et régionale et un sens plus concret au dialogue et au partenariat euro-méditerranéen, projet dont l'objectif déclaré est de faire de cette «Mare Nostrum» - pour reprendre une ancienne appellation romaine - **un havre de paix et de prospérité partagée.**

BIBLIOGRAPHIE

ATTAR, B. et KHACHANI, M (2001) : "Emigración clandestina : una reponsabilidad compartida". Cambio 16. N° 1565 du 3 décembre 2001.

AZZAM, M. (1999) : « L'émigration et la dette » in Marier le Maghreb à l'Union Européenne. Panoramiques. N° 41. 3^{ème} trimestre 1999.

Banque Mondiale, 2000-2001/ Rapport sur le développement dans le monde.

BENRADI, M., GUESOUS, Ch., KHACHANI, M., TEBBAA, J. et autres (1995) : Le travail des enfants au Maroc. Association Marocaine d'Aide à l'Enfant et à la Famille. Doc non publié.

BIT (1995) : L'emploi dans le monde, Genève 1995.

DAOUAS, M. (2001) : « L'Afrique face au défi de la mondialisation » Finances et Développement . Décembre 2001.

EL MALKI, H. (2000) : La Méditerranée face à la mondialisation : Les constances de l'identité. Edit Toubkal. Casablanca .

GERA, (1994): Etude localisé sur l'impact des transferts des résidents marocains à l'étranger . Rapport final. Faculté des Lettres Rabat .

KHACHANI, M. (1996) : "La femme marocaine immigrée dans l'espace économique des pays d'accueil. Quelques repères". Actes du colloque international "Femmes et Migrations". Organisé par l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations. Numéro spécial de la Revue Juridique Politique et Economique du Maroc éditée par la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Agdal de Rabat.

KHACHANI, M. (1996) : L'émigration Sud-Nord dans le contexte du partenariat euro-maghrébin : les facteurs d'«impulsion» . Contribution à la Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement. Palma de Majorque 15-17 octobre 1996.

KHACHANI, M. (1998) : «Le régime européen des visas, une distorsion dans le processus de Barcelone». Libertation du 2 août 1998.

KHACHANI, M. (2000) : « La migration clandestine en Méditerranée: enjeux et perspectives ». In Il bacino mediterraneo tra emigrazione ed immigrazione. Quaderni 19 del dipartimento per lo studio delle società mediterranee. Università degli studi di Bari .

KHACHANI, M. (2000) : "L'impact de l'immigration sur les pays d'accueil". Conférence AISO 2000 : "Statistique, développement et droits de l'homme - Montreux- Suisse, 4-8 septembre 2000.

KHACHANI, M. (2004) : « L'émigration élitiste Sud-Nord : Le cas du Maroc » à paraître dans l'ANNUAIRE DE LA MEDITERRANEE, 2001. GERM- Edit Le Fennec. Casablanca.

KHACHANI, M. (2004): Le Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro-marocain. Publications de l'AMERM ; Rabat .

KHACHANI, M. (2006): La inmigración subsahariana : Marruecos como espacio de transito CIDOB. Barcelona.

HAMDOUCH, (1999) : « La problématique des migrations internationales dans le partenariat euro-méditerranéen » Annuaire de la Méditerranée.1999 Germ Publisud.

TANDONNET, M (2001) : « L'Europe et l'immigration après le sommet de Nice ». Migrations et société Vol 13 N°74 mars-avril 2001.

Union Européenne, 2001 : 2^{ème} réunion du Conseil d'Association UE-Maroc . 9 octobre 2001 à Luxembourg in Lettre d'information de la Délégation de l'Union Européenne à Rabat. sept-décembre 2001 N° 169